

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 7 mars 2022

Délibération n°2022-012

Point 2 à l'ordre du jour

Direction des études et de la formation initiale

Désignation d'un représentant des usagers au sein de la commission d'exonération et de remboursement des droits universitaires.

VU le code de l'éducation

VU le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU la démission de Caroline DELPANQUE en tant que représentante des usagers au sein de la CFVU ;

VU la délibération CFVU n°2021-002 du 6 avril 2021.

Exposé de la délibération :

A la suite démission de Caroline DELPANQUE en tant que représentante des usagers de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique au sein de Commission d'exonération et de remboursement des droits universitaires, il convient de procéder à son remplacement.

La Commission de la formation et de la vie étudiante de l'Université d'Orléans se prononce en faveur de la candidature de Nicolas AUTISSIER pour représenter les usagers au sein de la Commission d'exonération et de remboursement des droits universitaires.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	14
		Membres représentés :	6
		Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	–	Suffrages exprimés :	20
Votants :	20	Pour :	20
Blancs ou nuls :	–	Contre :	–

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 7 mars 2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Présidente du Conseil Académique,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.